

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MADAME SABRINA VRIGNAUD QUATRIÈME ADJOINTE AU MAIRE	Arrêté 14/04/2026 N° DGS/2026/08

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-18 stipulant que « Le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints à des membres du Conseil Municipal »,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29-03-2026/01 en date du 29 mars 2026, portant élection de Monsieur le Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29-03-2026/02 en date du 29 mars 2026, portant création de huit postes d'Adjoints au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 29-03-2026/03 en date du 29 mars 2026, portant élection de Madame Sabrina VRIGNAUD en qualité de quatrième Adjointe au Maire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026, portant élection du Maire et des Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT qu'en raison du développement pris par les services municipaux et des nombreuses compétences dévolues aux collectivités locales, le Maire doit pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions afin de permettre une bonne administration des affaires communales.

ARRÊTE

Article 1 : A compter de ce jour, délégation de fonctions est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Sabrina VRIGNAUD quatrième Adjointe au Maire pour prendre toutes décisions et coordonner toutes actions dans les domaines concernant les finances, la santé, l'inclusion, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les relations avec le Collège de Luynes.

Article 2 :

Au titre de ses délégations, Madame Sabrina VRIGNAUD, quatrième Adjointe au Maire, pourra notamment signer les actes et documents concernant :

❖ Les Finances :

- Vérification des factures avant mandatement (investissement et fonctionnement).
- Engagement des dépenses (investissement et fonctionnement).
- Contrôle et signature des bordereaux de mandats et de titres de recettes (fonctionnement et investissement), budget ville dans la limite des crédits budgétaires.
- Contrôle et signature des déclarations de TVA, attestations de TVA et FCTVA.
- Signature des contrats d'emprunt et demandes de tirages et de remboursement uniquement en cas d'empêchement du Maire.
- Signature des contrats de ligne de crédits et demandes de tirages uniquement en cas d'empêchement du Maire.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 14/04/2026 N° DGS/2026/08 PAGE 2/3	Feuillet n°
OBJET	ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MADAME SABRINA VRIGNAUD QUATRIÈME ADJOINTE AU MAIRE	

- Signature des flux comptable (RECIA et portail DGFIP),
- Signature de divers documents relatifs aux finances (libération retenue de garantie, certificats administratifs, ...).
- Contrôle et signatures de tout document à caractère financiers avec divers partenaires (CAF, Tours Métropole Val de Loire, Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Trésor Public, ...).

❖ Santé :

En matière de santé, Madame Sabrina VRIGNAUD sera en relation avec tous les établissements sanitaires et sociaux (Hôpital Jean PAGES, ESAT, EHPAD, Le Foyer Gilbert LELORD, Les Elfes 37, ...).

Madame Sabrina VRIGNAUD sera l'interlocutrice privilégié auprès des professionnels de santé de la Maison médicale de Luynes ainsi que de tous les professionnels de santé du territoire.

❖ Inclusion :

Madame Sabrina VRIGNAUD aura en charge les questions liées à l'accessibilité, elle sera l'interlocutrice privilégiée du public en situation de handicap.

Madame Sabrina VRIGNAUD aura en charge de développer des actions ou des ateliers avec des personnes en situation de fragilité en lien avec le CCAS de Luynes.

Madame Sabrina VRIGNAUD assurera la promotion « sport santé » en lien avec Monsieur Gérard MORICEAU Adjoint au Maire.

❖ Insertion sociale et professionnelle des jeunes :

En matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, Madame Sabrina VRIGNAUD sera en relations avec les associations ou institutions à caractères social à destination des jeunes (Mission locale, ...).

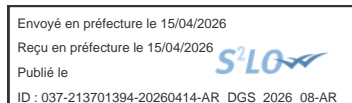
Elle accompagnera les jeunes à l'orientation professionnelle et pourra participer à des ateliers et des actions menés sur ce thème par La Passerelle et le Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

Les convocations et courriers relatifs au CMJ.

❖ Relation avec le Collège de Luynes :

Madame Sabrina VRIGNAUD sera :

- En lien avec le Syndicat Intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des Collèges.
- En lien avec le Collège Lucie et Raymond AUBRAC, notamment participation au Conseil d'Administration de l'établissement.



Article 3 : La présente délégation comprend délégation :

- de signature de tous les courriers émanant des services municipaux, tous actes et pièces administratifs, les convocations et les comptes-rendus de la commission « Finances, Ressources Humaines et Administration Générale » tous actes et pièces relevant du droit privé relatifs aux domaines de délégation définis à l'article 1 du présent arrêté.

Madame Sabrina VRIGNAUD est autorisée à signer des bons de commande, des devis ou tout autre pièce qui implique une dépense aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, sans limite de montant mais uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire.

- de fonction, permettant à l' élu de participer à tous les travaux relatifs à sa délégation.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 14/04/2026 N° DGS/2026/08 PAGE 3/3	Feuillet n°
OBJET	ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MADAME SABRINA VRIGNAUD QUATRIÈME ADJOINTE AU MAIRE	

Article 4 : Pour l'exercice de ces délégations, chaque élu respectera le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation,
Nom - Prénom
Quatrième Adjointe au Maire

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina VRIGNAUD, la signature des courriers et actes de toute nature, dans le domaine des affaires définies à l'article 2 du présent arrêté reviennent à Madame Lucie JORGE, sixième Adjointe au Maire, à l'exception de la partie financière.


Article 6 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

Article 7 : Une ampliation de cet arrêté sera notifiée à Madame Sabrina VRIGNAUD pour lui servir de titre et transmis à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- Madame la Procureure de la République,
- Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune, de sa notification et de sa transmission aux services de l'État, chargés du contrôle de légalité.

Date de la notification: *le 15/04/2026*


Signature: 

Fait à LUYNES, le 14 avril 2026

Le Maire,



Antoine MAQUIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 
ID : 037-213701394-20260414-AR_DGS_2026_08-AR

Certifié exécutoire par :

15 AVR. 2026

- sa transmission au contrôle de légalité le :

- sa publication sur le site internet de la commune le : **15 AVR. 2026**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 037-213701394-20260414-AR_DGS_2026_08-AR

